

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion Restreinte du Jeudi 19 Juillet 2018

P.V. N° 1

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition des poules provisoires 2018/2019

COMPOSITION DES POULES PROVISOIRES 2018 / 2019

U19 D1

(Ex Promo Ligue)

- RAMATUELLE FC 1
- LA VALETTE UA 2
- LES ARCS 1
- LE REVEST FC
- RACING FC TOULON 2
- STE MAXIME 1
- SANARY 1
- LA LONDE 1
- SC TOULON 3
- FC LA SEYNE 1

U19 D2 (Ex Excellence) / U19 D3 (Ex Pré Excellence)Date limite des engagements **le 03 septembre 2018**Nombre de poule U19 D2 ou U19 D3 suivant le nombre d'équipes engagées.**Clubs engagés à ce jour :**

- ST MAXIMIN 1
- COGOLIN 1
- GARDIA CLUB 1
- T. MOURILLON 1
- ST MANDRIER 1
- OLLIOULES 1
- BANDOL 1
- ST ZACHARIE 1
- LE LUC 1
- ST CYR
- CSC TOULON
- FC ST TROPEZ
- LE PRADET
- PAYS DE FAYENCE
- ROUGIERS
- SIX FOURS LE BRUSC FC 2
- PIVOTTE SERINETTE
- ELAN CAMPSOIS 1

U17 D1 (Ex Promo Ligue)	U17 D2 (Ex Excellence)	
	Poule A	Poule B
<ul style="list-style-type: none"> - SIX FOURS LE BRUSC 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - FREJUS /ST RAPHAEL 2 - SC TOULON 2 - ST CYR 1 - MAR VIVO 1 - ST MAXIMIN 1 - AS STE MAXIME 1 - GARDIA CLUB 1 - RACING FC TOULON 1 - PUGET SUR ARGENS 1 - COGOLIN 1 	<ul style="list-style-type: none"> - ST MANDRIER 1 - PIVOTTE SERINETTE 1 - LE PRADET 1 - BANDOL 1 - LA LONDE 1 - CSC TOULON 1 - SC TOULON 3 - OLLIOULES 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 2 - LE REVEST 1 - GIENS 1 (à la place du MUY FC 1) - FC LA SEYNE 1 	<ul style="list-style-type: none"> - TRANS 1 - PAYS DE FAYENCE 1 - RC LA BAIE - BRIGNOLES 1 - ROQUEBRUNE CA 1 - LES ARCS 1 - VIDAUBAN 1 - CUERS PIERREFEU 1 - FREJUS ST RAPHAEL 3 - ENT. ELAN CAMPSOIS/ROCBARON 1 - HYERES FC 2 - SC DRAGUIGNAN 2

U17 D3
(Ex Pré Excellence)Date limite des engagements **le 10 Septembre 2018****U15 D1**
(Ex Promo Ligue)

- HYERES FC 1
- SC TOULON 1
- LA VALETTE 2
- ST CYR 1
- ST MAXIMIN 1
- FREJUS ST RAPHAEL 2
- BANDOL 1
- MAR VIVO 1
- OLLIOULES 1
- SC DRAGUIGNAN 1
- US VAL D'ISSELE 1
- COGOLIN 1

U15 D2 (Ex Excellence)

Poule A	Poule B	Poule C
- LA VALETTE 3 - SC TOULON 2 - ENT. T HOPITAL /ASPTT 1 - T. MOURILLON 1 - LA CADIERE 1 (à la place de BORMES) - RACING FC TOULON 2 - SIX FOURS LE BRUSC 2 - ST MANDRIER 1 - PIVOTTE SERINETTE 1 - T. USAM 1 - T. CLARET MONTETY - FC LA SEYNE 1	- LA LONDE 1 - HYERES FC 2 - GONFARON 1 (à la place de SC NANS) - BRIGNOLES 1 - ASPTT HYERES 1 - LE PRADET 1 - LES VALLONS 1 - GARDIA CLUB 2 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - SOLLIES FARLEDE 1 - CUERS PIERREFEU 1 - ST MAXIMIN 2	- LORGUES 1 - LES ARCS 1 - FLAYOSC AC 1 - RC LA BAIE 1 - ROQUEBRUNE 1 - PUGET SUR ARGENS 1 - PAYS DE FAYENCE 1 - FREJUS ST RAPHAEL 3 - SC DRAGUIGNAN 2 - LE VAL BESSILLON 1 (à la place de l'O. SALERNOIS) - STE MAXIME 1 - LE MUY 1

**U15 D3
(Ex Pré Excellence)**

Date limite des engagements **le 10 septembre 2018**

Prochaine réunion
sur convocation

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ